

QUI PREND PART AU PROCESSUS DE SÉLECTION ?

1

BRIGADE DES LAURIERS

+/- 500 professionnels issus de tous les secteurs de la gastronomie Québécoise, sélectionnés avec un souci de représentativité de la diversité culturelle, des régions et des genres

2

JURY

7 membres chargés de visiter les établissements afin d'offrir un vote basé sur les qualités organoleptiques

PRÉSIDENT DU JURY

Le président du jury dispose d'un droit de veto ainsi que de la fonction de porte-parole

3

VOTE DU PUBLIC

Consulté par voie de sondage exclusivement pour la catégorie Laurier du public

NOMINATION ET SÉLECTION DES LAURÉATS

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

1er janvier au 31 décembre 2017

1

**23 JANVIER
 AU 23 FÉVRIER 2018**

RECENSEMENT

Mises en candidatures par la Brigade

2

26 FÉVRIER AU 2 MARS 2018

VALIDATION DES CANDIDATURES

Vérification des critères d'admissibilité par l'équipe des Lauriers

3

5 AU 9 MARS 2018

SÉLECTION DES NOMMÉS

Par compilation des résultats:
 50% brigade
 50% jury
 Par sondage auprès du public (100%) pour la catégorie Laurier du Public

6

2 AU 6 AVRIL 2018

SÉLECTION DES LAURÉATS

Délibérations et vote du jury (50%)

12 AU 30 MARS 2018

Vote de la brigade (50%)

Vote du public (catégorie Laurier du public)

4

**EMBARGO
 JUSQU'AU 12 MARS 2018**

DÉVOILEMENT DES NOMMÉS

7

16 AVRIL 2018

GALA DÉVOILEMENT DES LAURÉATS